



signature de demande de prêts

Par **Tyty91**, le **26/05/2025** à **15:10**

Bonjour,

Mon conjoint avait contracté plusieurs crédits en signant à ma place pour une somme très conséquentes.

Ces crédits sont heureusement regularisés.

Je vais être en procédure de divorce amiable normalement, j'aurais voulu savoir si je pouvais me servir de cela dans le cas de la procédure de divorce quelles soit amiable ou contentieuse.

Merci par avance pour votre aide.

Christian

Par **Zénas Nomikos**, le **28/05/2025** à **14:52**

Bonjour,

[quote]

Mon conjoint avait contracté plusieurs crédits en signant à ma place pour une somme très conséquentes.

[/quote]

il a imité votre signature?

En tout cas, si les faits constituaient une infraction pénale ils seraient couverts par l'immunité familiale donc on peut laisser tomber cette piste.

Au plan civil, il faudrait prouver un préjudice moral et/ou matériel.

Par **Tyty91**, le **28/05/2025** à **21:33**

Merci pour votre réponse. Est-ce que l'indemnité compensatoire est calculé avec l'avis d'imposition s'il vous plaît merci ? J'espère que non comme ma femme était assistante

maternelle elle n'était pas imposable mais percevez le même salaire que le mien. Que puis-je faire.
Merci